

désastreuse. Comme je l'ai mentionné plus tôt, plus de 3 000 communautés rurales ont perdu leurs bureaux de poste, donc, du même coup, un important symbole national.

Ce que je propose avec ce projet de loi est de retourner un symbole national à ces communautés rurales. Tout en appuyant la réouverture de ces bureaux de poste, je suis conscient que cela entre en conflit avec la philosophie et l'horaire de ce gouvernement. En tenant compte de cela, je propose donc que l'on exige, dans toutes les installations de Postes Canada, de déployer un drapeau canadien, leur retournant ainsi un important symbole national que le gouvernement fédéral semble avoir oublié.

[Traduction]

Récemment, le projet de loi C-73 a été présenté à la Chambre des communes. Nous avons discuté de la Société canadienne des postes et de la possibilité qu'elle soit privatisée. Quiconque consulte le *hansard* paru ces jours-là verra le rôle important que jouent les bureaux de poste, en tant que symbole national, dans toutes les collectivités du Canada.

Très souvent, le bureau de poste est la seule présence fédérale dans ces petites collectivités. Le seul édifice à arborer le drapeau canadien. Tous les partis et tous les députés de la Chambre ont reconnu l'importance de la Société canadienne des postes et des bureaux de poste ruraux en tant que symbole national et symbole de la présence fédérale dans les collectivités.

• (1925)

Avec l'ouverture des comptoirs postaux, la Société canadienne des postes a adopté comme philosophie de ne plus faire du bureau de poste un symbole national et de ne plus utiliser le drapeau canadien.

J'estime qu'en tant que Canadiens, nous devons préserver ces symboles nationaux dans tout le Canada. Plusieurs personnes trouvent que le nouveau logo de la Société canadienne des postes ressemble à des ailes de pigeon. Bon nombre de bureaux de poste utilisent ce drapeau, en plus du drapeau canadien. Ils utilisent les deux. Quelle est la prochaine étape? À mon avis, le drapeau canadien suffit. Il est explicite. C'est le seul que nous devrions utiliser. Tous les bureaux de poste et tous les comptoirs postaux devraient l'arborer.

Je sais que nous avons commencé un peu tard et même si j'ai droit à 20 minutes, je serai bref, car je sais que plusieurs autres députés veulent prendre la parole. Je

### *Initiatives parlementaires*

leur laisserai plus de temps pour le faire en abrégant un peu mon intervention. J'aurais voulu parler de la philosophie qu'a adoptée la Société canadienne des postes et qui consiste à fermer les petits bureaux de poste des zones rurales, parce qu'il y a un rapport entre tout ça.

J'aurais voulu parler de la fermeture du bureau de poste de Pointe-Verte; de la réduction des heures de service du bureau de poste de Dalhousie, le samedi; du centre de tri de Campbellton; de la réduction des heures de service à Nash Creek; de la nécessité d'installer des boîtes supplémentaires à St. Quentin, à Kedgwick. . .

[Français]

Il est nécessaire de présenter ces points-là, mais il y a d'autres députés qui veulent prendre la parole. Je sais qu'on a commencé en retard à cause du vote, et je vais leur laisser la parole. Je vais donc écourter mon discours.

[Traduction]

J'espère seulement que d'autres députés m'appuieront dans mes efforts en vue de veiller à ce que tous les bureaux de poste et tous les comptoirs postaux au Canada arborent le drapeau canadien.

**M. Pat Sobeski (Cambridge):** Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de participer au débat portant sur la proposition de modifier la Loi sur la Société canadienne des postes à propos de l'utilisation de notre drapeau national.

À mon avis, le député nous offre une solution compliquée pour résoudre un problème qui en grande partie n'existe pas. Je ne crois pas que le député ait pu démontrer que ce projet de loi est vraiment nécessaire. Je ne pense pas qu'il mérite l'appui de la Chambre.

Il ne le mérite pas pour plusieurs raisons. Il y a naturellement les frais qu'il faudrait engager si ce projet de loi était adopté. Ce n'est pas la raison de mon objection.

Le projet de loi du député propose en fin de compte que le drapeau soit arboré dans tous les commerces de notre pays qui fournissent un service postal, soit quelque 14 000 comptoirs. J'espère que le député ne laisse pas entendre que la Société canadienne des postes n'arbore pas fièrement le drapeau canadien, parce que c'est absolument faux.

La société a une politique officielle pour guider ses employés sur la manière dont il faut arborer correctement le drapeau canadien. Cette politique fait en sorte que tous les drapeaux canadiens qui sont arborés dans ses locaux le soient avec fierté et respect.